RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

ARRÊTÉ

Portant nomination au conseil scientifique de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2008-616 du 27 juin 2008 modifié portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), notamment son article 10.

ARRÊTE

Article ler

Mme Géraldine ANTHOINE, chef d'unité de coordination de la référence (UCR) et directrice-adjointe du Laboratoire de santé des végétaux (LSV) de l'ANSES à Angers, est nommée membre du conseil scientifique de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), en qualité de personnalité désignée en raison de sa compétence scientifique ou professionnelle, en remplacement de M. Charles MANCEAU.

Article 2

M. François LEGER, ingénieur de recherche hors-classe à AgroParisTech au sein de l'unité mixte de recherche Sciences pour l'action et le développement - Activités, produits, territoires (UMR SADAPT), est nommé membre du conseil scientifique de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), en qualité de personnalité désignée en raison de sa compétence scientifique ou professionnelle, en remplacement de M. Antonio BISPO.

Article 3

M. Jean-Claude YVIN, Directeur R&D Agrofourniture – Nutrition des Plantes du groupe Roullier (Saint-Malo), est nommé membre du conseil scientifique de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST),

en qualité de personnalité désignée en raison de sa compétence scientifique ou professionnelle, en remplacement de Mme Marie-Claire GROSJEAN-COURNOYER.

Article 4

Le Directeur Général de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le

2 1 MARS 2019

Philippe VINÇON